

# Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie

## COMPTE RENDU DE LA COMMISSION

**COQUILLE SAINT-JACQUES – 05 février 2021**

Etaient présents en **visio-conférence** :

Membres	Autres
Dimitri ROGOFF Lionel BOTTIN Alexis BOTTIN Ulrick COMTESSE Pascal COQUET Yoann CORDIER Manuel EVRARD Romain LANEELLE Pascal SIMON Philippe LEMESLE Mickaël HUBERT Christophe RADENNE Ludovic THIEULENT Jean Philippe LEDAMOISEL Antony VIERA Pascal PAPILLON David PIRAUD Franck TOUSH Stephan HEBERT  Nous a rejoint en fin de réunion : Ludovic RABASSE	Arnaud MANNER : NFM Catherine PAUL : CRPM Géraldine LAISNE : CRPM Vincent LAMIDEL Patron armateur Emmanuel LE SERT Patron armateur Mathieu VIMARD OPN Gonzague DELAMAERE criée de Dieppe  Excusés : Céline HAMON : CDPM Dominique THOMAS CME Franck GOUIX UMF

### Ordre du jour :

- 1°) Point sur la campagne coquille Saint-Jacques en Baie de Seine (prix, tonnages)
- 2°) Baie de Seine :
  - Point sur l'effort de pêche
  - Point sur les captures
  - Décision sur la date de fermeture de la Baie de Seine
- 3°) Présentation de demande d'autorisation de pêche en plongée
- 4°) Questions diverses

En introduction sont évoquées les raisons d'une commission avancée d'une semaine. Des débordements, notamment sur l'irrespect des horaires, ont conduit un des représentants

professionnels à avancer cette commission pour décider de la fermeture de la Baie de Seine. Plusieurs membres disent qu'il ne faut pas pénaliser pour autant les pêcheurs respectueux, et qu'il s'agit d'une question des contrôles.

Il est souligné l'absence de l'administration.

Le Président du CRP rappelle les règles de fonctionnement des commissions : les pouvoirs ne sont pas acceptés, seuls les membres présents votent. Les non membres ne sont pas invités à voter.

## 1°) Point sur la campagne coquille Saint-Jacques en Baie de Seine (prix, tonnages)

NFM introduit sa présentation en évoquant la nouveauté de cette année. Un GT, regroupant producteurs, mareyeurs, poissonniers, criées et Ops, s'est réuni tous les 15 jours afin de définir les orientations en termes de marché et adapter en conséquence certaines mesures de gestion.

Le CRPM regrette que les pêcheurs ne soient pas plus nombreux. (en général, seulement 2 ou 3).

NFM rappelle qu'avant le mois de janvier, les prix ont été bons, meilleurs que l'année passée, avec des volumes soutenus. Depuis janvier, la situation est moins bonne mais toujours soutenable.

Le GT a donné un avis, en termes de marché sur la fermeture de la Baie de Seine, ils estiment que la saison peut se poursuivre jusqu'à fin février si les mesures gouvernementales liées au COVID ne se renforcent pas.

Les OP s'expriment :

- Le FROMNORD commentent les chiffres en disant qu'environ 75 % de la production de coquille Saint-Jacques ne passe pas sous criée. Il faut rester prudent quant aux mesures gouvernementales.
- L'OPN enregistre des retraits côté Ouest Cotentin depuis le mois de janvier. Cette semaine, les prix se sont légèrement tassés mais il faut mettre en perspective les apports plus conséquents sous criée cette semaine. Elle ajoute qu'une fermeture anticipée (i.e. immédiate) de la Baie serait malvenue du côté mareyage.

Le Président du CRP nuance en disant que le prix actuel de la coquille Saint-Jacques, même si elle s'écoule, est extrêmement bas >2.50€ et qu'il vaut mieux la pêcher lorsque les prix seront meilleurs. Il faut aller vers une meilleure valorisation et pêcher la coquille Saint-Jacques lorsque le marché est vraiment porteur. Il rappelle que la fermeture de la baie de Seine ne signifie pas l'arrêt de la production que cela soit en qualité ou en quantité.

Une des personnes présentes (non membres) ne voit pas l'intérêt de constituer une « montagne de coquille Saint-Jacques ». Le président lui explique qu'il ne s'agit pas d'entasser mais bien de constituer une population composée de reliquat et de ne pas s'asseoir sur une seule classe d'âge.

Cette discussion est illustrée par les points suivants.

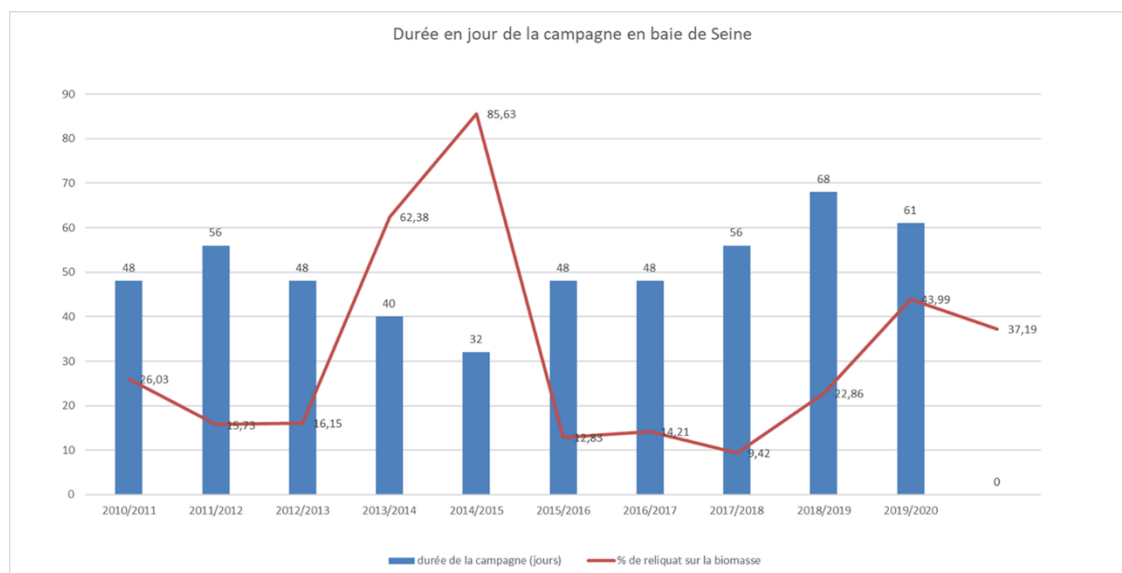
## 2°) Baie de Seine :

### 2.a. Point sur l'effort de pêche

La durée de la campagne de pêche se situe en moyenne autour d'une douzaine de semaines. Elle a été de 16 semaines l'année passée et est actuellement à 13 semaines avec 4 jours de pêche hebdomadaires depuis le début de la campagne.

campagne	ouverture	fermeture	2eme nov	3e nov	4e nov	1e dec	2e dec	3e dec	4e dec	1e janv	2e janv	3e janv	4e janv	1e fev	2e fev	3e fev	4e fev	1e mar	2e mar	3e mars	4e mar	nb de semaine	
2010/2011	22-nov	24-fev																					14
2011/2012	28-nov	15-mars																					14
2012/2013	19-nov	14-fev																					12
2013/2014	02-déc	13-fev																					10
2014/2015	01-déc	29-janv																					8
2015/2016	30-nov	25-fev																					12
2016/2017	28-nov	28-fevrier																					12
2017/2018	13-nov	1er mars																					15
2018/2019	14-nov	28-mars																					15
2019/2020	25-nov	16-mars																					16
2020/2021	09-nov																						13

Il y a nécessité de constituer du reliquat (proportion de classes d'âge supérieurs à 2 ans) dans la population. Cette proportion a été meilleure depuis ces dernières années en raison du fort recrutement mais il faut continuer les efforts.



Pendant ces débats, l'effort de pêche déployé en Baie de Seine est au centre des discussions. Le nombre de licences « pêchantes » et le nombre effectif de dragues est probablement en augmentation. La chargée de missions du CRPM dit qu'elle a entamé un travail prospectif sur le nombre de dragues déclarés via les licences, la taille des navires, le nombre de navires etc...

Elle propose de rendre un premier travail au cours de la commission prochaine et de constituer un groupe de travail spécifique à ce sujet en collaboration avec l'IFREMER, les pêcheurs...cette proposition est actée.

Le GT commercialisation n'a pas vocation à travailler sur l'effort de pêche.

Plusieurs membres sont favorables à limiter le nombre de dragues dans la Baie et notamment, dans le cas des changements de navires avec augmentation. L'un d'eux est fermement opposé.

NFM dit qu'il faut mettre en relation le nombre de dragues et le nombre d'heures de pêche en baie de Seine.

## 2.b. Point sur les captures

C'est un des points faibles de cette pêcherie. Le niveau des captures est méconnu :

- Les carrés statistiques de déclaration ne correspondent pas au découpage du gisement, générant une incertitude sur l'origine des coquille Saint-Jacques (large ou Baie de Seine)
- Le format « papier » des déclarations ne permet pas un enregistrement en temps réel (ni même en un délai acceptable)
- Pas de notes de vente

C'est pour cette raison qu'à plusieurs reprises, un système d'enregistrement supplémentaire et à l'échelle du gisement avait été proposé par le CRPM, mais rejeté par la Commission CSJ.

Aussi, des estimations ont été réalisées jusqu'au 31 décembre (soit 31 marées) à partir :

- de la flottille : on estime que tous les navires font leur quotas et sortent tous les jours : 11 000 tonnes
- des OP + une extrapolation non – OP : 7 400 tonnes
- des données SACROIS : 6 200 tonnes

En conclusion, au 31 décembre, on se situait approximativement à une production de 9 000 tonnes.

On estime qu'en un jour, potentiellement, les navires peuvent débarquer 379 tonnes donc aujourd'hui, avec 21 marées de plus, on se situe à peu près à 6 à 7000 t supplémentaires totalisation **environ 15 000 tonnes au total.**

La biomasse exploitable (sans la zone 4 fermée qui constitue théoriquement 100 % de reliquat) est de 43 971 tonnes. Si on se fixe comme objectif un TAC (total admissible de capture) à :

Hypothèse 1 : reliquat à 65%	15000 t -> 39 marées
Hypothèse 2 : reliquat à 50%	20000 t -> 52 marées
Hypothèse 3 : reliquat à 30%	30000 t -> 79 marées

Aussi, avec 52 marées au jour d'aujourd'hui, nous ne sommes pas loin de l'hypothèse n°2. Fermer sans trop attendre apparaît une solution raisonnable.

## 2.c. Décision sur la date de fermeture de la Baie de Seine

3 dates sont proposées au vote :

Dates	Nombre de voix pour
18/02	1
25/02	6
04/03	12

La proposition de fermeture au 04 mars est adoptée et sera soumise au vote du bureau ; il est acté que les horaires de pêche seront uniquement en journée, diminuant le risque de fraudes.

### 3°) Présentation de demande d'autorisation de pêche en plongée

3 demandes de pêcheurs professionnels souhaitant pêcher la coquille Saint-Jacques en plongées sont parvenues au CRPM. (2 en Manche Est et un en Manche Ouest).

La question est posée à la commission de savoir si ils ne sont pas opposés à ce que le CRPM travaille sur un encadrement de cette activité, calqué sur la Bretagne. Il faudra au préalable connaître les attendus des 2 années d'étude scientifique et proposer des dispositions qui ne vont pas entraver l'activités des dragueurs.

Un membre est opposé à cette proposition.

### 4°) Questions diverses

4.a. Le sujet des contrôles et sanctions est toujours prégnant.

Il est acté :

- l'inclusion du barème de la DIRM dans notre délibération d'exploitation
- le principe de poursuivre le travail de prospection juridique pour conditionner le renouvellement de la licence ou l'arrivée de nouveaux entrants au système de points européen, mettant en avant les pêcheurs les plus vertueux.

4.b. GT prévu le 9 février 21

Compte tenu de la décision sur la date de fermeture, il est acté que le GT prévu mardi 9 février n'apportera rien de plus à cette décision. Il est reporté au mardi 16 février.

Le Président du CRPM

Dimitri ROGOFF

